
SERVICES AUX PARTICULIERS

COMMENT FAIRE

SI...

[Accueil particuliers](#)[Comment faire si je prépare ma retraite](#)

Je veux prendre ma retraite au bon moment. À cet effet, je me renseigne sur les différentes situations de départ en retraite qui s'offrent à moi. Puis je choisis la date approximative à laquelle je vais demander la liquidation de ma retraite.



Salarié du privé



Fonctionnaire



Agent public contractuel

ME RENSEIGNER SUR LES CONDITIONS DE DÉPART

Je m'informe sur l'âge minimum à partir duquel je peux partir en retraite.

Je regarde les possibilités de départ anticipé :

Pour carrière longues, lorsque j'ai commencé à travailler jeune.

Si je suis atteint d'une incapacité permanente d'au moins 50 %.

Si j'exerce un métier pénible (j'ai un compte personnel de prévention de la pénibilité ou je suis atteint d'une incapacité permanente d'au moins 10% d'origine professionnelle).

Je m'informe sur les conditions pour bénéficier :

d'une pension de retraite de base à taux plein,

d'une retraite complémentaire.

Je consulte les possibilités de rachat de mes années d'études.

ESTIMER MES DROITS À PENSION

Je me procure un relevé de situation individuelle récent, par internet ou par courrier adressé à ma caisse de retraite.

En cas d'oublis ou d'erreurs, j'en demande la rectification.

Muni du relevé de situation individuelle, j'estime le montant de ma ou mes pensions, selon mon âge de départ en retraite effectif.

À savoir

si j'ai effectué des services militaires, je dois demander une attestation des services accomplis pour les faire prendre en compte dans le calcul de mes droits.

FAIRE MA DEMANDE DE RETRAITE

4 à 6 mois avant ma date de départ souhaitée, j'effectue mes démarches de demande de départ

à la retraite.

DEMANDER LE VERSEMENT DE MES PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE

Si je dispose de plans d'épargne retraite, je demande la délivrance des fonds de :

mon plan d'épargne retraite populaire (Perp)

mon plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco).

INFORMER, SI NÉCESSAIRE, MA CAISSE DE RETRAITE D'UN CUMUL

Si j'envisage de poursuivre une activité professionnelle, salariée ou non, je m'informe sur les conditions de cumul de ma pension avec des revenus d'activités.

ME RENSEIGNER SUR LES CONDITIONS DE

DÉPART

Je m'informe sur l'âge minimum à partir duquel je peux partir en retraite.

Je regarde les possibilités de départ anticipé :

Pour carrière longues, lorsque j'ai commencé à travailler jeune.

Si je suis atteint d'une incapacité permanente d'au moins 50 %.

Si je suis définitivement inapte à l'exercice de mes fonctions (invalidité).

Si je suis parent d'un enfant atteint d'une invalidité d'au moins 80 %.

Si je suis fonctionnaire d'État et si j'ai une infirmité ou une maladie incurable rendant

l'exercice de toute profession impossible.

Si je suis fonctionnaire d'État et si mon époux(se) ou partenaire de Pacs a une infirmité ou maladie incurable rendant l'exercice de toute profession impossible.

Je m'informe sur les conditions pour bénéficier :

d'une pension de retraite de base à taux plein,

d'une retraite complémentaire.

Je consulte les possibilités de rachat de mes années d'études.

ESTIMER MES DROITS

À PENSION

Je me procure un relevé de situation individuelle récent, par internet ou par courrier adressé à ma caisse de retraite.

En cas d'oublis ou d'erreurs, j'en demande la rectification.

Muni du relevé de situation individuelle, j'estime le montant de ma ou mes pensions, selon mon âge de départ en retraite effectif.

À savoir

si j'ai effectué des services militaires, je dois demander une attestation des services accomplis pour les faire prendre en compte dans le calcul de mes droits.

FAIRE MA DEMANDE DE RETRAITE

Au moins 6 mois avant ma date de départ souhaitée, je contacte la direction des ressources humaines de mon administration. C'est elle qui constituera les dossiers de demande de retraite de base et complémentaire.

À noter

si je suis fonctionnaire d'État, je peux m'adresser à mon service de gestion du personnel en lui communiquant une déclaration préalable.

DEMANDER LE

VERSEMENT DE MES PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE

Si je dispose de plans d'épargne retraite, je demande la délivrance des fonds de mon plan d'épargne retraite populaire (Perp).

INFORMER, SI NÉCESSAIRE, MA CAISSE DE RETRAITE D'UN CUMUL

Si j'envisage de poursuivre une activité professionnelle, salariée ou non, je m'informe sur les conditions de cumul de ma pension avec des revenus d'activités.

ME RENSEIGNER SUR LES CONDITIONS DE DÉPART

Je m'informe sur l'âge minimum à partir duquel je peux partir en retraite.

Je regarde les possibilités de départ anticipé :

Pour carrière longues, lorsque j'ai commencé à travailler jeune.

Si je suis atteint d'une incapacité permanente d'au moins 50 %.

Je m'informe sur les conditions pour bénéficier :

d'une pension de retraite de base à taux plein,

d'une retraite complémentaire.

Je consulte les possibilités de rachat de mes années d'études.

**ESTIMER MES DROITS
À PENSION**

Je me procure un relevé de situation individuelle récent, par internet ou par courrier adressé à ma caisse de retraite.

En cas d'oublis ou d'erreurs, j'en demande la rectification.

Muni du relevé de situation individuelle, j'estime le montant de ma ou mes pensions, selon mon âge de départ en retraite effectif.

À savoir

si j'ai effectué des services militaires, je dois demander une attestation des services accomplis pour les faire prendre en compte dans le calcul de mes droits.

FAIRE MA DEMANDE DE RETRAITE

4 mois avant ma date de départ souhaitée, je demande :

ma retraite de base en ligne, par internet ou par courrier, au moyen du formulaire dédié.

ma retraite complémentaire Ircantec, par internet ou par courrier.

**DEMANDER LE
VERSEMENT DE MES
PLANS D'ÉPARGNE
RETRAITE**

Si je dispose de plans d'épargne retraite, je demande la délivrance des fonds de mon plan d'épargne retraite populaire (Perp).

INFORMER, SI NÉCESSAIRE, MA CAISSE DE RETRAITE D'UN CUMUL

Si j'envisage de poursuivre une activité professionnelle, salariée ou non, je m'informe sur les conditions de cumul de ma pension avec des revenus d'activités.

[Demande de retraite personnelle - régime général de la Sécurité sociale, régime agricole](#)

[\(MSA\), régime social des indépendants \(RSI\),
régime des cultes \(Cavimac\)
Estimation du montant de la pension de retraite
\(salarié, fonctionnaire, travailleur indépendant\)
Consultation du relevé de situation individuelle
Régime général de la Sécurité sociale : demande
de retraite en ligne
Demande de pension de retraite d'un
fonctionnaire de l'État ou d'un militaire et
demande de retraite additionnelle](#)

DEMANDE DE RETRAITE D'UN FONCTIONNAIRE DE L'ÉTAT OU D'UN

MAGISTRAT ET DEMANDE DE RETRAITE ADDITIONNELLE

Si vous êtes agent des administrations, juridictions ou établissements publics listés ci-dessus et que vous souhaitez effectuer votre demande de retraite par écrit.

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14903.do

DEMANDE DE

RETRAITE EN LIGNE D'UN FONCTIONNAIRE DE L'ÉTAT OU D'UN MAGISTRAT

Si vous êtes agent des administrations, juridictions ou établissements publics listés ci-dessus et que vous souhaitez effectuer votre demande de retraite en ligne

<https://retraitesdeletat.gouv.fr/actif/formuels?formuel-id=epr11>

[Demande de majoration de pension pour enfant - Fonctionnaire d'État, magistrat ou militaire retraité](#)

[Agirc - Arrco : demande de retraite en ligne](#)

[Demande de retraite pour pénibilité](#)

[Demande de retraite d'un fonctionnaire de l'État ou d'un magistrat](#)

DEMANDE DE RETRAITE EN LIGNE D'UN FONCTIONNAIRE DE L'ÉTAT OU D'UN MAGISTRAT

Si vous souhaitez effectuer votre démarche en ligne

<https://retraitesdeletat.gouv.fr/actif/formuels?formuel-id=epr11>

DEMANDE DE PENSION DE RETRAITE D'UN FONCTIONNAIRE DE L'ÉTAT OU D'UN MILITAIRE ET DEMANDE DE RETRAITE ADDITIONNELLE

Si vous n'êtes pas agent des administrations, juridictions ou établissements publics listés ci-dessus.

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12230.do

Site Info-retraite.fr

[Site de l'Assurance retraite de la Sécurité sociale](#)

[Site de l'Arrco](#)

[Site de l'Agirc](#)

[Site des retraites des fonctionnaires de l'État](#)

[Site de la CNRACL](#)

[Site du RAFP](#)

[Site de l'Ircantec](#)

[Retraite : atelier de prévention](#)

[Retraite complémentaire publique - Ircantec : demande de retraite](#)